



Compte-rendu de l'audioconférence DRFiP 67 entre direction et organisations syndicales du 15 juin 2020 État des lieux – Covid-19

Présents pour la direction : Madame COULONGEAT, Madame HERAUD, Messieurs DAAS, MAY et ISEL.

Organisations syndicales (OS) : CGT, Solidaires Finances Publiques, FO, CFDT et CFTC.

I – Sur le Plan de Reprise d'Activité (PRA) de la DRFiP67 et la prime Covid

A – PRA

Environ 64 % des agents étaient présents dans les services la semaine dernière à la DRFiP67 (880 agents), le télétravail représentait 16 % (ce pourcentage baisse régulièrement depuis le 11 mai).

Les taux de réalisation du PRA 67 au mardi 9 juin :

- missions prioritaires P1 = 100 %;
- missions prioritaires P2 = 85 %;
- missions prioritaires P3 = 65%.

Mais il existe une différence en fonction des secteurs et des missions.

Nombre de personnes vulnérables : 38 personnes qui sont enregistrés dans la catégorie télétravail et environ une quarantaine d'agents en ASA.

B – Prime Covid

La CGT a demandé quelle était la répartition des primes Covid dans le département et souhaite que la répartition des primes par grade, service et genre soit communiquée aux organisations syndicales.

Réponse : La direction ne donnera pas le détail des agents ayant perçus cette prime. La directrice rappelle que cette prime est attribuée en cas de surcroît d'activité du fait du Covid.

Pour la CGT, si les modalités de répartition de la prime sont condamnables en soi, l'exercice de répartition mérite plus de transparence. Alors que la crise du Covid a mis en lumière les professions indispensables et sous-payées – souvent très féminisées - à l'image des aides soignantes des infirmières et caissières – il serait par exemple inconcevable que les femmes de ménages de la DGFIP soient exclues de l'attribution de la prime.

La prime a été attribuée à partir de la liste des agents ayant travaillés au moins 15 jours pendant la première période de confinement (du 18 mars au 7 mai) et chaque chef de service a dû valider cette liste en fonction de critères qualitatifs (agents en présentiel sur au moins 20 j sur 35 j ouvrés, et 25 j en cas de télétravail, puis prise en compte de la quotité de travail). La Direction a aussi pris compte les jours de congés posés par les agents lorsqu'ils étaient proches du minimum de jours de travail demandés. Après le recensement effectué par le chef de service, la direction a analysé les résultats Il y aurait environ 20 % des agents présents pendant cette période qui bénéficieraient de cette prime (elle apparaîtra sur la feuille de paie de juillet 2020). La direction a indiqué avoir attribué plus de primes aux services de proximité qu'aux personnels de direction pour être « équitable ». Il y aurait donc inégalité de traitement selon le service d'affectation des collègues.

La CGT a demandé quelle réponse sera apporté à la revendication d'attribution de la prime COVID (1000 euros) par les collègues du CPS ?

Réponse : il y a environ 58 % d'agents présents du CPS qui seront primés (selon les mêmes critères que pour les autres services). Cette information contredit celle qui avait été livrée aux collègues du CPS par leur hiérarchie le vendredi 5 juin. Il semble donc que la grève des agents du CPS de Strasbourg produise ses premiers effets.

II – Autres réponses aux questions posées par les OS et interventions en séance

A – Questions CGT concernant le Centre de Prélèvement Service (CPS) :

1) Quand seront reprogrammées les formations assiette du CPS ? Les agents revendiquent leur mise en œuvre avant la mise en place du Centre de Contact (CdC).

Il y a déjà eu des formations données (pour certains agents) et un complément de formation est prévu après le passage en Centre de Contact en septembre 2020. La CGT a contredit la direction sur ce point : des formations essentielles prévues dans le cadre du passage en CdC ont été annulées en raison du Covid. Les agents demandent à être tous formés avant la mise en place de la nouvelle structure. La CGT est intervenue pour appuyer l'importance des formations pour les agents du CPS et sur les insultes régulières et l'énervement des contribuables que subissent ces agents au téléphone par manque de technicité fiscale.

2) La non tenue de ces formations remet-elle en cause l'attribution du volet professionnel des primes de restructuration ?

La direction s'est engagée à comptabiliser les formations prévues dans le cadre de la restructuration qu'ont reçues les agents et à examiner les incidences.

3) Quand pourra se tenir l'audience en intersyndicale pour les agents du CPS ?

L'audience aura lieu avec les agents et les OS le mardi 18 juin après-midi. Au choix des agents, elle aura lieu soit en audience à la direction ou en réunion dans les locaux du CPS.

B – Autres questions RH posées et réponses :

Sur l'ASA garde d'enfant, la direction ignore ce qu'elle va devenir, mais les propos d'E. Macron laissent penser qu'elle pourrait disparaître lundi.

Report des congés 2019 : le Directeur général (DG) attend encore les décisions ministérielles. Une solution technique pourrait être d'abonder le CET 2020.

Quand les agents connaîtront-ils le nombre de jours de congés et ARTT supprimés ? D'ici 2 ou 3 semaines les chefs de service pourront informer leurs agents sur le sujet.

Régularisation des pointages en cas d'horaires incomplets effectués par un agent sur une journée : tous les agents présents au travail pendant le confinement n'ont pas bénéficié de la mesure de régularisation des heures alors que la note nationale le prévoit, la direction vérifiera s'il y a des discordances.

Mouvement local de mutation : Une réunion bilatérale est prévue le 23 juin pour les élus en CAP. Il y aura des informations sur les gels et vacances de poste en local.

Restructuration retardée du PELP/PTGC à Molsheim au 1^{er} septembre : les travaux sont loin d'être commencés, mais la direction hésite à reporter la restructuration sur le plan administratif. Deux possibilités sont envisagées :

1 – laisser les agents en poste dans leur ancienne résidence administrative, leur affectation nouvelle déjà obtenue sera différée dans les faits à la date de la mise en place effective de la nouvelle structure ;

2 – les affecter sur la nouvelle structure dès le 1^{er} septembre et les mettre sous le régime « d'une convention collective de travail à distance ». Ils resteraient alors sur leur site géographique actuel, ce qui pourrait poser d'autres problèmes, pour la prise en charge des frais de déplacement, par exemple.

Pour un éventuel Comité Technique Local (CTL) sur le Nouveau Réseau de Proximité (NRP), il faudra attendre les conclusions du Comité Technique Réseau (CTR) qui aura lieu le 18 juin.

Des vigiles seront prévus à l'entrée de trois grands sites : Strasbourg Vosges, Illkirch et Schiltigheim. La commande de la DRFiP prévoit que ces salariés seront chargés de filtrer le public à l'accueil selon qu'ils aient un RDV ou non. Les tâches seront précisées par les chefs de service.

C – Sur les commandes de matériel

Masques : la CGT a rappelé que les 3 masques fournis aux agents sont lavables et peuvent supporter 40 utilisations. Cela permet de tenir environ un mois. Elle a demandé si une autre commande de masques était prévue ?

Réponse : les masques fournis par la DGFIP aux agents pour leur transport entre domicile et lieu travail dans le cadre de mesures dérogatoires. Elles n'ont plus lieu d'être, car il n'y a plus de pénurie de masques sur le marché.

La CGT a rappelé que si la DRFiP a fourni des masques aux collègues prenant les transports en commun, c'est parce qu'elle est responsable de la sécurité de ses agents aussi bien sur les trajets que sur le lieu de travail. En refusant d'attribuer de nouveaux masques en remplacement des précédents, elle manque donc à ses obligations. De plus elle transfère un coût lié au travail aux collègues. Cette décision est donc particulièrement malveillante pour les agents de la DRFiP 67.

Produits de nettoyage : des produits plus performants ont déjà été fournis aux agents de la société de nettoyage et aux agents Berkani (ces derniers ont aussi reçu de l'eau de javel). Cependant le nettoyage complémentaire (notamment les points de contacts) n'est toujours pas effectué par l'entreprise de nettoyage. Ce sont les agents qui doivent s'en occuper dans les services lorsqu'il n'y a pas d'agents Berkani sur place.

Cela démontre une fois de plus les dysfonctionnements que produit la sous-traitance de l'entretien des locaux et vient une nouvelle fois appuyer la revendication de ré-internalisation du ménage portées par la CGT.

Aménagement de sites : gels, plexiglas et marquage au sol ont été pourvus sur la plupart des sites (sauf dans quelques trésoreries rurales où le travail reste à faire).

Des visières ont été commandées et arriveraient demain. Elles seront attribuées aux agents qui en feront la demande.

Vos représentants CGT :

Axel BOURDEAU
Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52
www.dgfip.cgt.fr/67/ – cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr